



Compte-rendu de la réunion publique concernant le projet de plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Chère du 28 septembre 2022 en salle polyvalente de la ville de SOUDAN

Présents:

→ Animation et présentation :

Pierre CHAULEUR/Sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis, Jean-Claude DESGUÉS/Maire de Soudan, Thierry LATAPIE-BAYROO/Directeur départemental des territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM44), Michel EVAIN (Communauté de communes Châteaubriant-Derval) Sébastien BARON/Eaux et Vilaine, Patricia CHOLLET/DDTM44/Cheffe du service transports et risques, Matthieu RIOU/DDTM44/STR/Chef du bureau prévention des risques.

→ Participants:

Une vingtaine d'habitants étaient présents lors de cette réunion publique

Introduction

Jean-Claude DESGUÉS/Maire de Soudan, souhaite tout d'abord saluer et souhaiter la bienvenue à Pierre CHAULEUR sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis ainsi que Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur de la DDTM44, et leurs équipes, ainsi que l'ensemble des participants de la salle.

Il indique l'ordre du jour:

- Programme des travaux et actions sur les territoires,
- Le PPRi: rôle, raisons, contenu et présentation des cartes d'aléas affichées dans la salle
- Questions diverses

Pierre CHAULEUR/Sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis, souligne l'importance de la présentation de ce soir au cours cette réunion publique. Il s'agit en effet d'un sujet majeur qui a marqué les mémoires suite à l'épisode de 2018. Il est très important d'évoquer les mesures prises mais aussi de présenter le rôle de ce PPRi. Il ajoute que l'Etat est présent pour accompagner les collectivités sur la formation, la surveillance, la gestion de crise et la réduction de la vulnérabilité du territoire, et rappelle qu'une réunion similaire s'est tenue le 29 juin à Châteaubriant.

Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur de la DDTM44 ajoute que cette réunion publique est l'occasion de répondre aux questions/interrogations des habitants.

<u>1ère partie</u>

Présentation de Sébastien BARON (EPTB Eaux et Vilaine):

L'EPTB Eaux et Vilaine est un établissement public dont la mission est la gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin verant de la Vilaine.

L'établissement est constitué par les intercommunalités du bassin versant parmi lesquelles la Communauté de communes de Châteaubriant Derval, quatre collectivités gestionnaires de l'eau potable, et les Département et Région.

Le diaporama de présentation joint au présent compte-rendu a permis d'illustrer les points évoqués :

- Notions de base sur les inondations
- Fonctionnement des ouvrages de ralentissement des crues
- Projets de nouveaux ouvrages de ralentissement des crues
- Adapter les bâtiments aux inondations : opération ALABRI

1er temps d'échange :

Cette présentation a donné lieu aux observations suivantes :

Sur la question de la maîtrise foncière, **Sébastien Baron** indique que l'EPTB devra faire l'acquisition des bandes de terrain nécessaires à la construction des ouvrages en remblais de terre.

Un habitant demande si le propriétaire sera obligé de vendre.

Sébastien Baron répond affirmativement en indiquant qu'il s'agit d'une proposition de démarche amiable, et ajoute que l'EPTB a mandaté la SAFER pour être accompagné sur cette démarche.

Un habitant demande s'il s'agit d'une préemption.

Sébastien Baron rappelle qu'il s'agit tout d'abord d'une démarche amiable, qui sera peut-être suivie d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Il indique que l'objectif premier est de travailler en lien avec les propriétaires et les exploitants pour les servitudes.

Un habitant demande comment l'établissement fera pour accéder aux parcelles qui se trouvent au milieu de nulle part.

Sébastien Baron répond que l'établissement étudie les accès existants ou envisageables. On ne sait pas exactement où seront ces accès. Il est également possible de déplacer les ouvrages en amont ou aval pour qu'ils soient plus faciles d'accès.

Un habitant demande si le droit de passage sera acheté également.

Sébastien Baron indique que cela sera à voir au cas par cas.

Un habitant demande s'il y aura un aménagement sur les 2 ponts de nid-coquet dans le cadre des travaux.

Sébastien Baron lui indique que l'idée est de ralentir en amont et de stocker de l'eau au maximum.

Un habitant ajoute qu'entre le niveau de la crue de 2018 qualifiée de "moyenne" en amont du pont de la route et celui à 40 mètres après le 2ème pont, il y avait 1m10 de différence. Ce qui veut dire que, sans

l'obstacle des ponts, le niveau de la rivière côté nid-coquet aurait été inférieur d'1 mètre. En enlevant 10 cm pour la pente naturelle de l'eau, cela aurait fait 1 mètre de moins s'il n'y avait pas eu l'obstacle des ponts du nid-coquet. Tant que l'on ne modifiera pas cette section de pont on ne modifiera en rien les crues.

Sébastien Baron affirme que le fait de ralentir l'eau en amont est une solution qui fonctionne, hydrauliquement.

Un habitant dit avoir l'impression que l'on protège davantage Châteaubriant, en retenant l'eau en amont.

Sébastien Baron répond que l'ouvrage existant de Chécheux ne bénéficie qu'à Châteaubriant car il est en amont.

Néanmoins, il ajoute que la retenue du Nid Coquet, la future retenue sur l'Aujuais ainsi que les retenues sur la Chère, en amont du Nid Coquet, bénéficient également à ce lieu-dit. En 2018, s'il n'y avait pas eu les retenues du Nid Coquet, la ville de Soudan aurait été autrement plus inondée.

Un habitant demande où sera positionné le barrage concernant la retenue de l'Aujuais.

Sébastien Baron répond ne pas savoir car cette question est à l'étude actuellement. Il ne peut pas, pour le moment, indiquer le numéro de parcelle concerné.

Le même habitant ajoute que l'ouvrage ne sera pas installé chez lui. Il ajoute également que des pierres ayant été déposées dans la rivière, il est normal que l'eau déborde.

Jean-Claude Degsuès répond qu'il y aura des discussions afin de trouver la meilleure solution qui convienne au plus grand nombre.

Une habitante demande comment sont indemnisés les agriculteurs (prix moyen? En fonction des cultures?)

Sébastien Baron répond qu'un barème a été établi avec la chambre d'agriculture, en fonction des parcelles et de leur niveau d'inondation. Il précise que le prix forfaitaire va être actualisé car il date de 2010.

Un habitant souhaite savoir si les retenues d'eau seront bien situées sur des espaces agricoles et non des bâtiments.

Sébastien Baron affirme qu'il ne s'agit en aucun cas d'inonder une personne pour limiter les inondations chez quelqu'un d'autre.

Ce même habitant indique que sur la carte, les ouvrages seront proches de bâtiments.

Sébastien Baron lui répond qu'il s'agit de la création d'ouvrages dans le cas d'une autre crue, plus importante que celle de 2018 (qui a été qualifié de « moyenne »), bien qu'elle ait été très importante.

Thierry Latapie-Bayroo ajoute que si la crue de juin 2018 avait eu lieu l'hiver, le volume d'eau aurait entraîné davantage de dégâts.

Sébastien Baron précise qu'il n'y a des rétentions d'eau que sur des périodes de débit important, ces zones se remplissent progressivement et se vident 2-3 jours après.

Un habitant demande qui paye les 840.000 € de ce programme.

Sébastien Baron répond que l'intercommunalité a décidé, voté et financé ce programme. L'EPTB Eaux et Vilaine est chargé de la réalisation de ce programme, via un dispositif qui s'appelle un PAPI (programme d'action de prévention des inondations).

Une habitante dit que les habitants de Soudan sont également concernés par le paiement de ces 840. 000€.

Thierry Latapie-Bayroo précise que les travaux sont également financés à hauteur de 40 % par le fonds

de prévention des risques naturels (prélevé sur les polices d'assurance). C'est une ressource affectée qui finance les ouvrages pour limiter les dégâts liés en l'occurrence au risque inondation.

Sébastien Baron parle de « solidarité nationale », chacun(e) cotise pour que ces ouvrages existent. Le reste à payer est pris en charge par l'intercommunalité.

Une habitante demande pourquoi cet argent pris en charge par l'intercommunalité ne sert pas à entretenir les circuits d'eaux pluviales saturés à Châteaubriant.

Sébastien Baron précise que lors de la réunion publique de Châteaubriant, les services de la ville ont présenté tous les travaux qui ont été faits et qui vont être faits pour la gestion des eaux pluviales.

Un habitant a entendu dire que la ville de Châteaubriant n'a pas le droit de faire un curage de la Chère en aval.

Matthieu Riou répond que le curage du cours d'eau est en effet réglementé pour des raisons écologiques de protection des espèces (faune et flore).

Sébastien Baron ajoute qu'il y aura également des conséquences environnementales à cause de la création des ouvrages. Il conviendra à ce titre de compléter un dossier loi sur l'eau, dans lequel le principe est : éviter, réduire, compenser.

Présentation du dispositif de réduction de la vulnérabilité des logements : opération ALABRI (adapter les bâtiments aux inondations) par **Sébastien Baron**

<u> 2ème partie</u>

Présentation de Patricia Chollet et Matthieu Riou (DDTM44).

Le diaporama de présentation joint au présent compte-rendu a permis d'illustrer les points évoqués :

- Notions sur le risque d'inondation
- Le plan de prévention des risques d'inondation
- Les cartes de zones inondables
- Orientations réglementaires

2ème temps d'échange:

Un habitant dit qu'il conviendrait de ne pas construire dans les zones où les aléas et les enjeux se croisent.

Patricia Chollet répond que le PPRi limitera la construction sur les zones qui peuvent être potentiellement inondées.

Une habitante indique n'avoir jamais vu, en 65 ans, de bâtiments inondés le long de la rivière Caramborgne.

Matthieu Riou explique que ce projet de PPRi se base sur un évènement inconnu à ce jour pour les habitants.

Thierry Latapie-Bayroo souhaite également indiquer que 2 présentations différentes sont faites lors de cette réunion publique. La première basée sur la crue de 2018 avec une occurrence de 20/30 ans et des ouvrages, des actions mises en place ou qui vont l'être. La seconde présentation, concernant le projet de PPRi se base, elle, sur une crue dite centennale.

Pour expliquer la différence de niveaux, un habitant demande la confirmation que le calcul a été fait à partir de 20 m³/s (crue de juin 2018 = 14 m³/s) sur les cartes d'aléas présentées dans le projet de PPRi.

Un habitant demande combien de millimètres représentent 20 m³/s sur 24h.

Réponse post réunion :

Un modèle pluie-débit n'ayant pas été réalisé pour cette étude, il n'est pas possible de répondre à cette question.

Un autre habitant indique qu'en juin 2018 cela correspondait à environ 150 mm en 48h.

Un habitant demande pourquoi il est exceptionnellement autorisé, aujourd'hui, de construire en zone susceptible d'être inondée.

Matthieu Riou explique que les études du PPRi ayant été lancées en 2019, les résultats exposés sur les cartes d'aléas ne sont connus que depuis quelques mois. Il y a de fait eu des constructions depuis 2 ans. Aujourd'hui ces constructions ne seraient possibles que dans des secteurs d'aléa modéré principalement.

Sébastien Baron mentionne le secteur de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon en expliquant que pour respecter le PPRi, des projets y ont été construits sur pilotis (exemple : Décathlon). Des projets urbains peuvent en effet sortir de terre en étant adaptés aux inondations en appliquant le contenu du PPRi.

Une habitante demande si les enquêtes publiques de Châteaubriant et Soudan seront communes ou séparées.

Matthieu Riou répond qu'il n'y aura qu'une enquête publique. Les documents seront consultables en Mairies et sur internet. Un registre sera disponible dans les 2 communes. Des permanences animées par un commissaire enquêteur se tiendront également à Soudan et Châteaubriant à des jours et horaires différents pour l'ensemble des intéressés puisse s'y rendre.

Conclusion

Pierre CHAULEUR/Sous-préfet de Châteaubriant et d'Ancenis, remercie l'assemblée pour la richesse des débats et échanges sur ces sujets importants. Il ajoute que la préoccupation principale de l'État est d'assurer la sécurité des personnes et ensuite celle des biens au travers des plans communaux de sauvegarde. L'objectif de cette réunion publique était que les habitants puissent s'exprimer et être informés. Il invite les habitants à se rendre en sous-préfecture pour consulter le registre mis à disposition, à consulter le site de la préfecture.

Il rappelle l'importance de la solidarité territoriale à la fois en amont et en aval ;il faut réduire le risque grâce à la complémentarité des actions des collectivités locales. Il remercie également Monsieur Latapie-Bayroo, directeur de la DDTM44 et son équipe (Patricia Chollet et Matthieu Riou), l'EPTB Eaux et Vilaine (Sébastien Baron) pour avoir rendu simple des choses assez complexes. Il ajoute que l'État, à l'écoute des élus et des habitants, sera amené à prendre des décisions dans l'intérêt général, qu'il conviendra d'assumer.

Jean-Claude DESGUÉS/Maire de Soudan, remercie à son tour Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le directeur de la DDTM44 et les intervenants. Il espère que les échanges ont permis de répondre aux interrogations des habitants et les invite à se revoir pour l'élaboration de ce PPRi. Il salue l'assemblée.